

Résolutions du 44e congrès de l'USS

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **70 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Résolutions du 44^e congrès de l'USS

1. Sécurité sociale

La sécurité sociale est menacée. La «science» sanctionne de son autorité ce précepte: «La responsabilité de tout nouveau développement de la sécurité sociale ne peut pas être assumée sans une étude préalable et approfondie des problèmes économiques.» Cette recette offre un alibi aux tentatives de freiner le progrès social ou d'amputer l'acquis. La propagande de ceux qui s'y emploient ne recule pas devant les atteintes à la dignité des travailleurs et des rentiers qui affrontent l'adversité.

Face à cette situation, l'Union syndicale suisse constate: les problèmes économiques résident avant tout dans cette réalité: l'économie n'est plus en mesure d'offrir à chacun un emploi sûr et conforme à sa formation et à ses aspirations. Pour cette raison, la protection sociale dont bénéficie la population travailleuse doit être renforcée. Les lacunes qui subsistent – tous ne sont pas assurés, tous ne bénéficient pas de la même protection – doivent être comblées. On ne saurait refuser à des travailleurs ce que d'aucuns – avant tout les détenteurs de revenus élevés – considèrent comme leur étant naturellement dû. C'est dans cet esprit que les institutions sociales doivent être développées, pour garantir à chacun les aides dont il a besoin et à des conditions appropriées à sa situation. A cet effet

- une réforme de *l'assurance-maladie* est prioritaire. L'assurance des soins doit être obligatoire pour tous. Pour ce qui est de l'assurance des travailleurs pour une indemnité journalière, une solution analogue à celle de l'assurance-accidents s'impose. Le financement de l'assurance-maladie doit inclure des modalités de péréquation efficaces en faveur des assurés des catégories inférieures et moyennes de gain et de leurs familles.
- La revision en cours de *l'assurance-chômage* doit être accélérée. Le principe fondamental qui régit encore cette assurance doit être réexaminé. Elle n'a pas pour seule fonction de verser des «prestations aux chômeurs acculés à une situation précaire». Elle doit aussi compenser la perte de gain que subit, à la suite des défaillances de l'économie, le travailleur pour lequel le droit au travail est devenu une formule vide de sens. Concourir à prévenir le chômage doit être l'une des tâches fondamentales de cette assu-

rance. Si le travailleur est néanmoins frappé par le chômage, l'assurance-chômage doit non seulement lui garantir un revenu de remplacement, mais veiller aussi à ce qu'il reste en mesure de bénéficier intégralement de la protection d'autres assurances.

- La 10^e *revision de l'AVS/AI* est à l'étude. Elle doit viser à réaliser non seulement deux exigences anciennes: institution d'un âge flexible de la retraite et droit de la femme mariée à une rente individuelle, mais améliorer aussi, pour les rentiers des catégories inférieures de gain, les prestations par rapport au revenu touché en dernier lieu. Ces catégories sont, en effet, doublement défavorisées: d'une part parce que les prestations auxquelles ces assurés ont droit ne répondent pas à la disposition constitutionnelle qui garantit le maintien du train de vie antérieur et, de l'autre, parce qu'ils ne bénéficient pas d'une compensation au titre de la prévoyance professionnelle. En outre, le système rigide qui détermine l'octroi des rentes invalidité doit être remplacé par une réglementation assez souple pour permettre de compenser de manière appropriée la perte de gain dans chaque cas d'invalidité partielle.
- La loi fédérale sur *la prévoyance professionnelle* (2^e pilier) doit être enfin mise en vigueur intégralement, telle qu'elle a été votée par le Conseil national. Toute solution s'écartant de ce texte serait assimilable à une violation de la constitution. L'USS la combattrait et proposerait, le cas échéant, une solution mettant avant tout l'accent sur un développement de l'AVS. Les affirmations, selon lesquelles la situation économique ne permet pas l'entrée en vigueur du second pilier ne sont que des échappatoires. Un recours plus large au système de la répartition est de nature à imposer des charges moins lourdes à l'économie dans son ensemble qu'une application rigide du régime de la capitalisation. C'est la méthode qui apparaît la plus raisonnable en matière d'assurance sociale; dans le cadre d'une assurance obligatoire, on peut en assumer la responsabilité.
- Enfin, la loi sur *l'assurance-accidents obligatoire* doit continuer à reposer sur les principes à la base de tout véritable assurance sociale: la mutualité et l'autogestion des cotisants.
- Quant à une véritable *assurance-maternité*, elle a été trop longtemps différée. L'USS appuie l'initiative y relative lancée récemment: elle indique la voie à suivre.

L'Union syndicale invite instamment le Conseil fédéral et le Parlement à rester conscients de leurs engagements et de leurs responsabilités en

matière de sécurité sociale. L'Union syndicale se dressera fermement contre toute tentative d'assainir les finances fédérales par le biais d'une réduction des subventions publiques aux assurances sociales. Ces subventions sont indispensables à un mode de financement social et équitable de ces institutions. Elles sont d'ailleurs d'autant plus justifiées que la progression à froid a accru de manière excessive, ces derniers temps, les charges des contribuables des catégories inférieures et moyennes de gain.

2. Politique de l'éducation et de la formation professionnelle

De tout temps, l'Union syndicale suisse (USS) a lutté pour que le niveau général de l'enseignement soit le plus élevé possible. Une formation étendue, dispensée à toute la population n'est pas seulement le meilleur moyen de garantir des places de travail. Elle est également la condition nécessaire d'une participation active des citoyens et citoyennes à la vie politique et sociale. *Une politique éducative progressiste ne doit pas profiter seulement à une minorité, mais contribuer plutôt à réduire les inégalités qui existent encore dans ce domaine.*

La réalisation de ce postulat fondamental est compromise par les économies budgétaires aux conséquences incalculables, dont le secteur «écoles et éducation» fait souvent les frais dans les cantons et les communes. De nombreuses réformes pratiques, commencées lorsque la situation économique était plus favorable, ont été ajournées ou tout simplement abandonnées. Bien souvent, l'enseignement est donné par exemple à des classes trop grandes, ce qui est contraire aux principes de la pédagogie. Cette fausse économie est d'autant plus incompréhensible que l'offre de postes d'enseignants est insuffisante. *L'USS soutient donc les interventions cantonales visant à limiter le nombre des élèves dans les classes. Elle condamne en outre avec énergie les pressions exercées sur les enseignants progressistes.*

En période de récession, nous ne pouvons nous permettre de freiner les efforts accomplis en vue de maintenir notre capacité de concurrence sur le plan international. Ceux qui veulent jouer les apôtres de l'économie en matière de formation – comme l'Union suisse des arts et métiers – font preuve d'imprévoyance et d'irresponsabilité tant à l'égard de notre jeunesse que de l'économie générale. L'USS s'opposera toujours résolument à cette politique défaitiste.

La loi sur la formation professionnelle adoptée par les Chambres fédérales porte manifestement le sceau de la crise. Le référendum lancé par

L'USS a abouti. Des amendements proposés par de larges milieux à la fin des années soixante, alors que les apprentis étaient très recherchés, ont été édulcorés au point de devenir méconnaissables parce que la situation s'est entièrement modifiée. En fait, la «nouvelle» loi sur la formation professionnelle n'apporterait aucune amélioration aux 150 000 apprentis et apprenties de notre pays. La très forte majorité d'entre eux devrait toujours se contenter d'un seul jour d'école par semaine, de sorte que l'enseignement général continuerait à être gravement négligé. En outre, la spécialisation trop poussée au cours de la formation professionnelle serait encore favorisée, alors que la récession a clairement démontré que de solides connaissances de base étaient essentielles pour les jeunes qui entrent dans la vie active. Rien ne serait changé dans la surveillance des entreprises formant des apprentis, dont on veut à tout prix écarter les syndicats. Les employeurs considèrent apparemment la formation professionnelle comme leur domaine exclusif. La «nouvelle» loi sur la formation professionnelle défavoriserait finalement un grand nombre de jeunes, c'est-à-dire tous ceux qui ne recevraient qu'une formation dite élémentaire. Elle priverait ainsi des milliers de jeunes de toute chance professionnelle et créerait une nouvelle catégorie de travailleurs que les employeurs pourraient utiliser pour exercer des pressions sur les salaires. En consacrant la formation à la semi-qualification, la «nouvelle» loi accentuerait encore les effets de la sélection.

L'USS s'oppose fermement à cette réforme qui n'en est pas une, d'autant plus qu'elle avait élaboré un contre-projet réaliste en 1974. Elle engage tous les citoyens et citoyennes à rejeter la «nouvelle» loi sur la formation professionnelle lors du scrutin populaire des 2/3 décembre 1978 afin d'ouvrir la voie à une réforme digne de ce nom, dans l'intérêt de notre jeunesse et de tous les travailleurs.

De profondes modifications ne seront cependant pas réalisables avant que notre système d'éducation soit unifié et que les passages d'un degré à l'autre soient rendus plus faciles. Il convient aussi de développer la formation des adultes qui fait triste figure à côté des possibilités offertes dans des pays comparables au nôtre. Pour ces diverses raisons, l'USS demande instamment aux autorités fédérales un nouvel article constitutionnel sur l'éducation.

3. Politique économique et sécurité de l'emploi

De même que l'année de crise 1975, la situation présente requiert la compréhension la plus grande pour la nécessité d'une politique

économique et d'une politique de l'emploi souples et dynamiques. Bien que la situation ne soit pas encore désastreuse, les structures économiques sont ébranlées et les atteintes portées à l'emploi dans diverses industries menacent de faire tache d'huile:

- La hausse du cours du franc, stimulée par la spéculation internationale, dégrade et affaiblit la capacité de concurrence de notre industrie d'exportation sur les marchés mondiaux;
- la consommation intérieure risque de diminuer;
- les pouvoirs publics concourent, en réduisant leurs dépenses de manière excessive, au ralentissement de nombre d'activités économiques;
- les disparités économiques entre les régions deviennent plus accusées. Les régions horlogères et les régions excentriques souffrent d'une stagnation et enregistrent une émigration;
- à la suite de l'horlogerie et des arts graphiques, les technologies micro-électroniques vont s'implanter à brefs délais dans d'autres branches et industries.

Ces réalités menacent l'emploi. En conséquence, l'Union syndicale suisse exige:

1) Le franc, et avec lui l'industrie d'exportation, ne doivent pas être sacrifiés au dogme rigide de la non-intervention. Les causes de la revalorisation du franc: l'excédent de la balance des revenus, un développement pléthorique du système bancaire et financier, l'afflux d'argent étranger et les écarts entre les taux nationaux d'inflation étant appelés à subsister encore des années, l'Union syndicale exige des mesures pour stabiliser notre monnaie – sans écarter l'éventualité d'un contrôle des changes. La Suisse du travail doit avoir la priorité sur la Suisse de la finance. L'USS se refuse aussi - tout particulièrement - à ce que les travailleurs suisses restent frustrés des fruits de l'accroissement de la productivité transférés à l'étranger sous forme d'abaissements des prix des produits exportés.

2) L'économie intérieure doit être renforcée, notamment par le moyen d'investissements publics et de programmes publics de dépenses, avant tout dans les domaines suivants: économies d'énergie, transports publics, aides financières aux régions de montagne et aux autres régions dont l'économie est menacée, en application de la formule, accueillie naguère avec faveur, d'injections financières destinées à stimuler l'investissement. La Confédération, les cantons

et les communes doivent contribuer au maintien du plein emploi par des augmentations sensibles et appropriées de leurs dépenses. Les périls qui montent commandent une politique budgétaire et économique conduite sans œillères idéologiques. Nous exigeons que les mesures visant à garantir l'emploi dans les entreprises et régions viables, mais momentanément menacées, soient prises en recourant aux instruments de l'économie collective qui ont fait leurs preuves: par exemple, élévations appropriées des limites de crédit et des cautionnements, sociétés publiques de participation. En outre, les pouvoirs publics doivent renoncer au blocage des engagements de personnel.

3) Le pouvoir d'achat intérieur dépend en grande partie des revenus disponibles des salariés. Les effets, non compensés de la progression fiscale à froid en ont provoqué le recul. Les gains réels, quasi stabilisés depuis deux ans, doivent être augmentés. C'est d'autant plus justifié que la productivité s'est améliorée. Un transfert complet aux consommateurs de l'abaissement des prix à l'importation consécutif à la hausse du franc est également un moyen d'accroître le pouvoir d'achat. A cet égard, la surveillance des prix a une tâche urgente à remplir. En outre, les locataires doivent bénéficier du fléchissement des taux hypothécaires.

4) La politique de l'emploi doit devenir plus dynamique. Les efforts en matière de formation et de recyclage doivent être intensifiés. La durée du travail doit être réduite et les vacances augmentées. La politique en matière de durée du travail doit être conçue compte tenu des légitimes aspirations de tous les travailleurs, des femmes et des jeunes gens notamment. L'institut d'analyses professionnelles dont l'USS a demandé la création, de même qu'une étude sérieuse des répercussions éventuelles des technologies électroniques sur l'emploi concourraient de manière efficace à la mise au point de cette politique.

5) Il faut veiller à ce que les étrangers ne jouent pas derechef le rôle d'une «masse de manœuvre conjoncturelle», à laquelle on fait appel ou que l'on renvoie au gré des circonstances. L'Union syndicale se rallie aux décisions visant à en limiter le nombre. Cependant, l'effectif maximal prévu pour les saisonniers doit être abaissé et le statut de saisonnier supprimé dès que possible afin que les objectifs qualitatifs de la politique en matière de main-d'œuvre immigrée soient mis sur le même pied que les objectifs quantitatifs. Cette exigence vise aussi à écarter la constitution d'une «armée de réserve», utilisée pour faire pression sur les salaires.

4. Politique de consommation et de concurrence

L'Union syndicale suisse défend les intérêts des travailleurs en tant que salariés et consommateurs. Elle lutte pour une *meilleure protection des consommateurs*. La réalisation de cet objectif exige, à côté de l'effort des consommateurs eux-mêmes, des mesures légales et des interventions des autorités. L'élaboration d'une nouvelle loi sur les denrées alimentaires – y compris les viandes – doit être accélérée prioritairement. L'USS accueille avec satisfaction le nouveau projet de loi sur le crédit à la consommation.

Avec d'autres organisations: Coop Suisse, la Fédération des sociétés suisses d'employés et l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, l'USS soutient les activités de la *Fondation pour la protection des consommateurs*, qui fait œuvre de pionnier en matière de tests de marchandises et de services. La *Communauté d'action des salariés et des consommateurs*, dont les mêmes organisations sont membres, s'emploie à promouvoir la protection des consommateurs en liaison avec la politique économique. L'Union syndicale exige que l'école voue plus d'attention à la formation des jeunes en leur qualité de consommateurs.

La concurrence ne fonctionne pas dans nombre de secteurs. C'est un argument majeur en faveur du maintien d'une *surveillance des prix*. Le fait que les baisses de prix à l'importation qui résultent de la hausse du cours du franc ne sont pas toutes transmises aux consommateurs est également un argument en faveur d'un système de surveillance et de contrôle. L'USS soutient les interventions parlementaires et l'initiative des organisations de consommatrices qui visent à une reconduction de la surveillance des prix. L'USS tient pour urgente une *revision de la loi sur les cartels*; elle luttera énergiquement pour la réalisation de cet objectif, une véritable protection des consommateurs étant inconcevable si la concurrence reste entravée. La création d'un office fédéral des cartels serait de nature à rendre plus efficace la politique visant à sauvegarder la concurrence.

Le renforcement de la protection des consommateurs appelle de toute évidence *un nouvel article constitutionnel*. L'USS déplore l'incompréhensible tactique dilatoire qui en retarde l'élaboration. Pour qu'il soit mis rapidement sous toit, elle se déclare prête à se rallier à une solution d'entente fondée sur les propositions de la «commission Nef». Ces propositions constituent un compromis acceptable qui tient compte aussi bien des exigences les plus légitimes des consommateurs que de certaines des objections du commerce et de l'industrie. La réalisation de ce projet serait cependant compromise si sa portée devait être encore réduite.

5. Politique de l'énergie

La politique de l'énergie est partie intégrante de la politique économique. En conséquence, les objectifs économiques généraux des syndicats coiffent naturellement la politique de l'énergie. Parmi ces objectifs, le plein emploi est l'un des plus importants. Néanmoins, le souci de maintenir à court terme des postes de travail ne peut commander seul les décisions dans le domaine de l'énergie – nucléaire tout particulièrement – et cela d'autant moins que les répercussions sur l'emploi des diverses variantes de la politique énergétique semblent peu varier de l'une à l'autre.

Le congrès de l'USS a abordé attentivement les problèmes énergétiques. Après discussion, il a adopté une conception syndicale de la politique de l'énergie. Ce document en précise les principaux objectifs et moyens. Il met l'accent sur des exigences inéluctables : l'économie d'énergie, la lutte rigoureuse contre les gaspillages et les pertes d'ordre technique, la récupération des déperditions, le ménagement des réserves d'énergies fossiles et de l'environnement, l'effort visant à utiliser les énergies indigènes renouvelables : soleil, vent, chaleur terrestre, biogaz, bois, forces hydrauliques. Le document propose tout un éventail de mesures concrètes d'économies, parmi lesquelles : l'isolation des bâtiments et la perception de taxes appropriées sur la consommation d'énergie.

La production d'énergie nucléaire est également contestée dans le mouvement syndical. La conception de l'énergie de l'USS table sur le fait que les centrales atomiques couvrent une partie importante des besoins en électricité. Pour l'USS comme pour la constitution fédérale, il ne s'agit pas de trancher définitivement pour ou contre l'énergie nucléaire. Ce qui importe, c'est de déterminer l'ampleur de la contribution de l'énergie nucléaire à l'approvisionnement et les conditions. L'USS exige que la construction et l'exploitation de centrales nucléaires soient soumises à des exigences strictes en matière de sécurité, de besoin, de stockage des déchets, d'appréciation des intérêts particuliers et collectifs, et propres à garantir des décisions prises dans le respect de la démocratie.

Il n'est pas encore possible d'apprécier dès maintenant le nombre des centrales nucléaires qui peut être nécessaire d'ici à l'an 2000. Il dépend de l'évolution de l'économie, des technologies, de l'approvisionnement en pétrole et en uranium, du degré d'utilisation d'énergies de remplacement, des progrès de la modernisation des centrales d'électricité et, avant tout, de l'ampleur des économies d'énergie que l'on aura faites. Ce qui est déterminant en fin de compte, c'est que le peuple – chacun de nous – accepte de modifier certaines habitudes, même si le confort et le portemonnaie devaient en pâtir.

L'état présent de l'approvisionnement en énergie engage à conclure qu'un moratoire suspendant la construction pendant quatre ans au moins doit être décrété pour les centrales de Kaiseraugst, Graben, Rüthi et Verbois. Est importante, en liaison avec ce qui précède, la révision partielle de la loi atomique, qui propose un nouveau et meilleur régime d'autorisation. Lors des débats parlementaires, c'est la ligne «dure» du Conseil national qui l'a emporté pour l'essentiel. L'USS accueille avec satisfaction la nouvelle réglementation: elle permet d'opposer une solution de rechange valable à l'initiative atomique. Le régime de l'autorisation générale – qui ne sera accordée qu'en cas de besoin justifié et à la condition que l'élimination des déchets soit assurée – met entre les mains du gouvernement et du Parlement un instrument efficace en matière de politique énergétique. En outre, la nouvelle procédure d'autorisation garantit plus de transparence et une participation démocratique aux décisions. L'USS se dresse contre la politique aussi provoquante qu'unilatérale des *producteurs d'électricité* et les activités de leurs groupes de pression. Les centrales d'électricité sont pour la plupart des entreprises de l'économie collective. L'USS attend d'elles une politique qui ne soit pas dictée exclusivement par des considérations de profit, mais qui tienne compte de manière appropriée de l'intérêt général. Les syndicats ne peuvent ni comprendre, ni tolérer que certaines sociétés d'électricité refusent de conclure des conventions collectives. Ce comportement fait peser une lourde hypothèque sur les relations du travail.

6. Politique des transports

Une organisation judicieuse des transports, publics et privés, doit tenir compte, en premier lieu, des besoins de la population et des différentes branches de l'économie, ainsi que des impératifs de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Une telle organisation ne peut reposer que sur un partage rationnel du trafic entre les divers moyens de transports, lesquels doivent être mis sur un pied d'égalité en matière de concurrence.

La situation est loin d'être satisfaisante à cet égard dans notre pays, tant en matière constitutionnelle qu'en ce qui concerne la répartition des compétences et des charges entre la Confédération, les cantons et les communes. L'absence de textes, clairs et précis, n'a pas permis jusqu'ici aux autorités de contrôler l'évolution. Les dernières décennies ont été caractérisées par une véritable *explosion du trafic motorisé individuel*. Ce développement a accru de manière considérable notre dépendance de l'étranger. Il suffit de rappeler que les

importations pétrolières assurent dans une proportion de 96 % le fonctionnement de notre système des transports.

Les transports publics, de leur côté, doivent faire face à des difficultés de plus en plus grandes. Les augmentations de tarifs décrétées pour réduire les déficits ont atteint les limites supportables pour de larges milieux d'usagers. Elles ont d'ailleurs déjà eu des effets négatifs sur le volume du trafic.

Il est donc impérieux d'organiser et d'utiliser plus rationnellement les divers moyens de transports et cela sans négliger les nécessités d'ordre social.

L'Union syndicale suisse coopérera à la réalisation d'un tel objectif, dans le cadre de l'examen des projets établis par la *Commission de la conception globale des transports (CGST)* qui vient de déposer son rapport final. Elle étudiera ces propositions d'autant plus sérieusement qu'une saine organisation des transports ne peut qu'avoir des répercussions positives sur les conditions de salaire et de travail du personnel.

En liaison avec cet aspect social l'USS appuie dès maintenant et sans réserve les termes de la résolution votée par le récent congrès de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) en faveur *d'une réduction de la durée du travail des chauffeurs professionnels* et d'un renforcement de la lutte contre les abus commis dans l'application de l'ordonnance fédérale concernant ces travailleurs.

7. Situation internationale

Il y a dix ans que l'Union soviétique et ses alliés ont écrasé brutalement en *Tchécoslovaquie* la tentative d'instaurer «un socialisme à visage humain» et cinq ans qu'au *Chili* les forces de la réaction, soutenues par le capital international, ont noyé dans le sang le régime Allende, qui était engagé dans la même expérience. L'Union syndicale constate que les abus du pouvoir, l'oppression et l'exploitation, la terreur et la torture ont fait depuis tache d'huile. La course aux armements et ses gaspillages insensés se poursuivent. Le potentiel de destruction ne cesse d'augmenter. En revanche, les moyens et trop souvent aussi la volonté, manquent pour écarter la faim et la misère, pour répartir plus équitablement les richesses, protéger l'environnement des destructions causées par l'appétit de profit et créer pour tous les hommes les conditions d'une existence dans la dignité.

En *Afrique* et en *Amérique latine*, supergrands et leurs alliés, pays industriels et multinationales s'affrontent pour étendre leur influence politique et conquérir des marchés. Même des pays démocratiques

n'hésitent pas à coopérer avec les régimes les plus corrompus ou les plus racistes. On assiste à une résurgence du colonialisme sous d'autres formes. L'exploitation des masses populaires se poursuit. L'USS s'affirme persuadée que les efforts déployés pour surmonter le racisme et créer un ordre économique nouveau et équitable, qu'un engagement à renoncer à toute immixtion dans les affaires internes des pays de ces continents sont de nature à assurer la paix et la sécurité dans le respect des particularités.

Le congrès de l'Union syndicale suisse tient pour décisive pour la paix mondiale l'évolution en cours dans le *Proche-Orient*. Il invite les gouvernements des Etats arabes et d'Israël, ainsi que les organisations syndicales de ces pays à tout entreprendre pour assurer la paix dans cette région du monde et garantir à tous les hommes une patrie où ils puissent vivre dans la sécurité et la dignité.

L'Union syndicale suit avec intérêt l'évolution enregistrée en *Espagne* et la restauration des syndicats libres, avec lesquels le mouvement ouvrier suisse a maintenu des relations étroites pendant l'époque sombre de la dictature. Elle espère que la démocratie l'emportera sur les forces réactionnaires – tant celles de l'intérieur que de l'extérieur – et continuera à se consolider dans toute la péninsule ibérique. Les syndicats libres prennent rang parmi les forces de progrès et de justice. En *Tunisie*, le gouvernement s'emploie ouvertement à détruire le syndicalisme démocratique pour mieux écraser les droits de l'homme et anéantir les conquêtes sociales. L'USS se dresse avec indignation contre l'iniquité de cette entreprise et d'autres qui se déroulent ailleurs. Elle réitère sa volonté de coopérer avec l'Organisation internationale du travail, la Confédération internationale des syndicats libres et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière pour alléger les conséquences, humaines et matérielles, des agissements de ceux pour lesquels la chasse au profit l'emporte sur toutes les autres valeurs. Elle réaffirme, bien plus, sa volonté de coopérer avec tous ceux qui veulent une détente et qui œuvrent pour que l'emportent enfin la raison, la justice, la liberté et la paix.

Ces efforts ne sont pas nécessaires dans les pays en développement seulement. Sur notre continent également, et même chez nous, les violations des droits de l'homme se font plus nombreuses. Des travailleurs sont licenciés arbitrairement, d'autres ne sont pas engagés pour des raisons politiques, des mises à l'interdit professionnel, ouvertes ou larvées, et des enquêtes pénibles sont à l'ordre du jour; la dénonciation est tolérée, voire encouragée. Tous ces symptômes d'une évolution réactionnaire doivent être combattus et extirpés. Les travailleurs sont invités à se dresser contre la répression et la peur. Rappelons enfin que la crédibilité sur le plan international de ce que nous affirmons dépend de notre effort pour faire respecter pleinement les droits de l'homme dans notre propre pays.